



LOIRET

# RETRAITE:

## Ensemble, on peut gagner !

**MARDI 7 SEPTEMBRE**  
**Manifestations**  
**unitaires à 10H30**  
**ORLEANS : Place du Martroi**  
**MONTARGIS : Place du Pâtis**  
**GIEN : Place Jean Jaurès**

L'intervention massive des salariés peut faire reculer le gouvernement et le conduire à la mise en œuvre de mesures d'une toute autre nature conformes aux attentes du monde du travail.

Un grand nombre de salariés de toutes professions et de toutes générations, a su relever le défi quelques jours après que le gouvernement ait présenté son projet de réforme des retraites. C'est bien la détermination des salariés à empêcher la mise en œuvre d'une réforme inacceptable et injuste qui s'est largement exprimée le 24 juin, avec des millions de personnes dans les rues. **Continuons la mobilisation, rien n'est joué**

Le passage de 60 à 62 ans du droit au départ, le recul de l'âge ouvrant droit au taux plein de 65 à 67 ans, l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans  $\frac{1}{2}$ , le tout en six ans, constitue les bases d'une réforme injuste et inacceptable.

Cette réforme entérinerait des sacrifices considérables: elle va particulièrement toucher les femmes, les jeunes, et tous ceux qui ont commencés à travailler tôt et qui connaissent des parcours professionnels chaotiques. De plus l'augmentation de 3 points de cotisation pour les fonctionnaires et la non reconnaissance collective de la pénibilité, s'ajoute à l'iniquité de cette réforme. Cerise sur le gâteau elle serait financée à 85% par les salariés et le projet gouvernemental prévoit déjà un nouveau rendez-vous en 2018 afin d'organiser de nouvelles ponctions sur les salariés.

Le patronat lui, est encore une fois épargné par l'absence de toute nouvelle idée de financement, ce qui menace véritablement notre système de retraite ce n'est pas l'allongement de la durée de vie, mais les bas salaires, la précarité, un taux de chômage toujours plus élevé ainsi que des exonérations fiscales et sociales de plus en plus importantes aux entreprises.

Si le gouvernement entend sauver notre système par répartition, il n'a qu'à s'adresser au patronat, au CAC 40, aux revenus financiers, aux bénéficiaires du bouclier fiscal.

**Les mensonges du gouvernement et du patronat pour casser notre système de retraite par répartition ça suffit!**

# Une réforme pour sauver nos retraites ?

## Travailler plus longtemps ?

Pour la CGT l'allongement de l'espérance de vie est une avancée sociale, même si des inégalités persistent (7 ans d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre) en raison de la différence de pénibilité.

Le report de l'âge de départ à la retraite à 62 ans et l'âge de la retraite à taux plein à 67 ans (au lieu des 60 et 65 ans actuels), est intenable dans la métallurgie. Si l'espérance de vie augmente, l'espérance de vie en bonne santé n'est que de 63 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes. De l'ouvrier, qui travaille à la chaîne ou non, à l'ingénieur ou cadre, chaque travailleur, peut à partir de son expérience témoigner de la dégradation sans précédent des conditions de travail dans les entreprises. On produit toujours plus et plus vite avec moins de femmes et d'hommes, avec pour conséquences des salariés usés, cassés, stressés voire poussés jusqu'à l'irréparable.

Malgré cette situation, le gouvernement n'hésite pas à prôner l'emploi des seniors, même si 67% des salariés sont évincés du marché du travail avant leurs 60 ans. Cette solution serait un nouveau cadeau aux patrons puisque l'embauche serait «encouragée» par une nouvelle exonération!

## Une réforme pour les générations à venir ?

La réalité est toute autre. D'ici 2016, c'est plus d'un million d'emplois qui ne leur seront pas ouverts parce que leurs parents devront travailler plus longtemps. Avec un âge moyen d'entrée dans la vie active de 24 ans et l'accès à un emploi stable vers 30 ans, le droit à la retraite risque d'être écourté pour les jeunes. Sans oublier la volonté du gouvernement de remettre les seniors au travail! Pour la CGT, à partir de 18 ans, les années d'étude doivent être prises en compte dans le calcul des droits à la retraite.

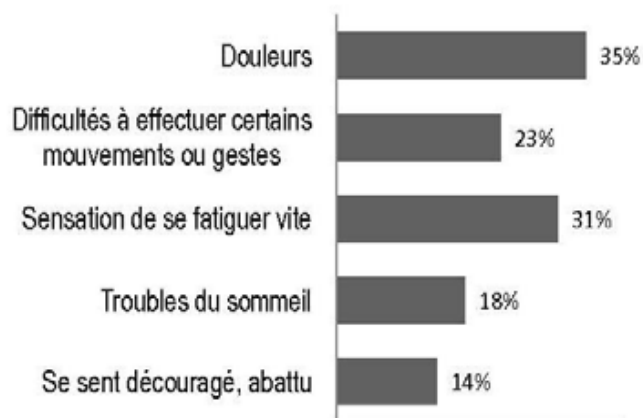
## Retraite anticipée pour travaux pénibles

La CGT réclame que l'âge de départ à la retraite soit de 55 ans pour les salariés qui ont subi des conditions de travail pénibles. Cette juste reconnaissance ne peut se concevoir à partir d'une visite médicale individuelle du même type que le contrôle technique automobile. Ce traitement des salariés exerçant des métiers pénibles et astreignants relève de la provocation de la part du gouvernement. Il n'y aurait aucun métier pénible. Seul serait apprécié le degré d'usure du salarié qui, le cas échéant, lui permettrait de continuer de partir à 60 ans.

Des mesures doivent être prises pour reconnaître les maladies professionnelles et pour obliger les entreprises à éliminer toutes les sources de stress, de pénibilité et d'insalubrité dans le travail. Il faut savoir qu'environ 2/3 des salariés ne sont plus en activité à 60 ans parce qu'ils sont soit au chômage (indemnisé ou pas), en maladie ou en invalidité.

## Le travail use.

Troubles de santé ressentis par les salariés de 50 ans et + dans leur travail en 2003



## En finir avec les inégalités hommes-femmes?

Malgré la prise en compte des indemnités perçues pendant le congé maternité, la réforme ne gomme pas les inégalités hommes/femmes. Déjà 30 % des femmes sont contraintes aujourd'hui de partir à 65 ans. En effet, les femmes ont des carrières plus courtes (interruptions d'activité liées aux enfants ou temps partiel imposé) et donc pour obtenir une pension plus importante, elles liquident leur retraite plus tard (61,3 ans en moyenne contre 59,2 ans pour les hommes). De plus, le niveau de rémunération des femmes salariées reste inférieur à celui des hommes (-19,2% pour les salaires horaires).

Ces principaux facteurs d'inégalité entre femmes et hommes se répercutent irrémédiablement sur les niveaux de pensions retraites. Ainsi, pour une carrière complète, les femmes touchent en moyenne une pension de 1020€ contre 1603€ pour les hommes.

# Financer et pérenniser les retraites, c'est possible!

## Un autre partage des richesses

Le défi démographique a bon dos. Le vrai défi à relever est une autre répartition des richesses créées par le travail. Le doublement des plus de 60 ans entre 1945 et 2009 a augmenté le besoin de financement des retraites de 150% sur la même période. Il en sera de même pour les 40 ans à venir. Mais les richesses produites entre 1945 et 2009 ont été multipliées par 7 soit 641% en volume et en croissance de 397% par personne d'âge actif.

## Qui fait des efforts

L'ensemble des dispositions, prévue dans l'avant projet de loi, affectant les droits en matière de retraite représenterait une ponction de 22,6 milliards d'euros en 2018, 25,1 milliards d'euros en 2020. Parallèlement, les propositions concernant la mise à contribution des hauts revenus, des revenus du capital, des entreprises ne visent qu'à créer l'illusion que la réforme est juste. Les recettes attendues sur ce plan sont estimées à 4,4 milliards d'euros en 2020, soit 5 fois moins que les sacrifices imposés aux salariés.

## Comment trouver 160 milliards d'€ pour les retraites à l'horizon 2050?

➔ **Par le plein emploi** qui permettrait de dégager **80 milliards d'€** soit la moitié des besoins de financement (100000 chômeurs de moins, c'est 1,5 milliards d'€ de cotisations).

➔ **En supprimant les exonérations de cotisations patronales**, c'est **30 milliards d'€** supplémentaires pour la protection sociale.

➔ **En imposant les primes, l'intéressement, la participation, et les stocks options.** Selon la cour des comptes, 120 milliards d'€ de rémunérations para-salariales échappent aujourd'hui partiellement ou totalement aux cotisations sociales. Elles procureraient **10 milliards d'€** de ressources supplémentaires à la protection sociale.

➔ **En imposant les revenus financiers des entreprises et des banques**, soit 260 milliards d'€ en 2008. Taxés à 8,2 (comme les cotisations patronales), c'est **20 milliards d'€** dans les caisses de retraite.

➔ **Avec une meilleure répartition des cotisations sociales.** Par exemple, la CSG est passée de 1,1% à 7,5% au cours des 15 dernières années, financée à 86% par les salariés. En contrepartie, elle a diminué pour les cotisations dites patronales, qui sont passées de 42% à 36% sur la même période. Il est indispensable d'élargir l'assiette des cotisations dites patronales à toute la valeur ajoutée, c'est-à-dire à la totalité des richesses produites.

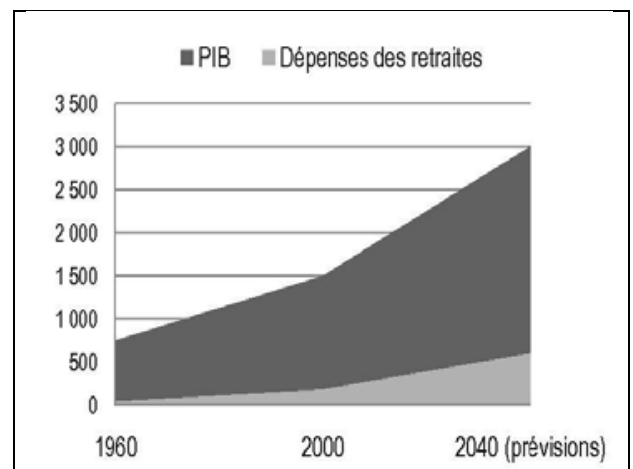
➔ **Une hausse des cotisations employeurs peut s'avérer nécessaire** pour garantir un haut niveau de pension.

## Dynamisme démographique

Pour assurer le financement des retraites, la France n'a pas de problème de renouvellement de population comme les autres pays européens. En effet, avec 2 enfants par femme le taux de fécondité en France est le plus élevé d'Europe.

La France n'a donc pas le même problème de vieillissement que l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal ou l'Italie.

## Evolution de la part des retraites dans le PIB en milliards d'€



## Travailler plus...

Chômage et précarité n'ont cessé d'augmenter entraînant ainsi une chute conséquente des rentrées de cotisations. 680 000 emplois en moins, c'est 3,4 milliards de cotisations sociales en moins. Avec 680 000 emplois supprimés en 2 ans, et un taux de chômage des plus de 55 ans à 68%, à quel salarié peut on faire croire qu'il est nécessaire et qu'il sera possible de travailler jusqu'à plus de 60 ans ?



## La capitalisation pour sauver la répartition?

### **Le système de retraite par répartition.**

La répartition est un système de solidarité inter-génération et interprofessions. Les cotisations des actifs (salaire différé et socialisé) paient les pensions des retraités de l'année et sont en même temps la base de calcul des futures rentes qui sera donc proportionnelles aux salaires ayant donné lieu à cotisation. Ces prestations soutiennent la consommation, l'emploi, la croissance réelle, incitent les entreprises à investir. Elles permettent de rajeunir la force de travail, et contribuent au progrès de la productivité.

### **La capitalisation**

C'est le fruit de l'épargne individuelle. Les cotisations sont placées sur les marchés financiers et sont exposés aux aléas de ceux-ci. La capitalisation est un gâchis car les fonds, capitalisés à partir de l'épargne individuelle, vont à la finance et la spéculation. Elle nécessite des réserves financières considérables, donc des prélèvements plus lourds pour des prestations réduites. Ces fonds épargnés sont autant de cotisations en moins pour le système de répartition. La capitalisation est un risque car ces fonds dépendent de la rentabilité des marchés financiers et sont soumis à leurs aléas. Le Krach boursier de 2008 a fait baisser le montant des actifs des Fonds de retraite de 5 400 milliards dollars, et le montant des pensions de 23% dans les pays où domine ce système de retraite. A l'opposé de la répartition on cotise sans aucune garantie sur le montant de la retraite. Certains ont ainsi tout perdu avec la faillite de leur fonds.

### **Capitalisation ou répartition?**

Malgré la crise, les pensions de retraites n'ont pas baissé, dans notre pays. En France contrairement à nos voisins européens, pour 95 %, le financement de la retraite repose sur la répartition. Les rentes sont garanties par la masse salariale globale du moment ce qui est bien plus sûr que les placements financiers qui peuvent s'effondrer du jour au lendemain. Le financement des retraites par capitalisation, tant vantée par le gouvernement et le patronat, n'est pas un complément à la répartition, mais une arme pour la détruire.

## Les propositions de la CGT

↳ **Droit à la retraite à 60 ans pleine et entière avec prise en compte des années d'études et des périodes de précarité subies.**

↳ **Prise en compte de la pénibilité pour un départ avant 60 ans.**

↳ **75% minimum du taux de remplacement du salaire d'activité.**

↳ **Minimum des pensions au niveau SMIC revalorisé à 1600€**

↳ **Maintien des 2 années de bonification par enfant pour les femmes**

↳ **Indexation des pensions sécu et complémentaires sur l'évolution moyenne des salaires et retour au calcul sur les 10 meilleures années.**

↳ **Pensions de réversion égales à 75% de la pension du conjoint décédé sans condition de ressources, ni d'âge.**